



Faut-il en finir avec le système des transferts ?

www.lequipe.fr, 9 juin 2017.

Alors que le mercato estival ouvre ce vendredi, une procédure en cours à la Commission européenne menace l'existence même du système actuel des transferts. Le patron de l'UEFA lui-même a récemment ouvert la porte à une réforme qui changerait le visage du football professionnel.

Le marché estival des transferts, qui [ouvre ce vendredi 9 juin](#) en France, est devenu la pierre angulaire du football européen. Au cours des trois prochains mois, les clubs du Big 5 vont dépenser des sommes astronomiques (l'été dernier, [ils ont investi un total de 3,7 milliards d'euros](#)) pour se constituer l'effectif le plus compétitif possible, tenant en haleine les médias et les amateurs de ballon rond du monde entier.

La grande braderie biannuelle des footballeurs est tellement familière qu'elle est devenue une évidence, une situation qui semble avoir toujours existé et destinée à perdurer indéfiniment. Pourtant, le système des transferts tel qu'on le connaît est menacé de manière très concrète. En septembre 2015, le syndicat mondial des footballeurs (la FIFPro) a déposé, dans une relative indifférence, [une plainte auprès de la Commission européenne](#) contre un système jugé «anticoncurrentiel, injustifié et illégal.»

Le but de cette procédure ? Mettre fin aux transferts payants de joueurs, ce qui entraînerait le changement le plus radical que le football professionnel ait connu depuis [l'arrêt Bosman](#). Et comme pour la décision de 1995, qui avait libéralisé le marché en mettant fin aux indemnités de transfert pour des joueurs en fin de contrat, la FIFPro a décidé de passer par la justice pour se faire entendre, après avoir [essayé en vain de négocier avec la Fifa et l'UEFA, les ligues et les clubs professionnels](#).

«Il faut penser aux joueurs en tant qu'êtres humains qui ont des droits.»

Le syndicat, qui représente 60 000 footballeurs professionnels, estime que la liberté de circulation des joueurs, protégée par le droit européen, est fortement entravée par le fait que les clubs puissent réclamer de l'argent en échange d'un footballeur sous contrat.

«Essayez de transposer cette situation à votre vie, expose Stefan Szymanski, économiste du sport mondialement réputé ayant rédigé un [argumentaire de 20 pages](#) pour soutenir la plainte de la FIFPro. Je suis votre employeur et je vais décider quand vous pouvez quitter votre entreprise et quand vous ne le pouvez pas, je vais décider du montant des sommes échangées sur votre dos et je vais prendre toutes ces décisions sans vous consulter. Vous seriez fou, vous feriez la révolution, vous iriez voir la justice européenne ! Il faut oublier qu'on parle de football et penser aux joueurs en tant qu'êtres humains qui ont des droits.»

Bien sûr, ce problème ne se pose pas à des joueurs comme Cristiano Ronaldo ou Lionel Messi, qui ne se font à l'évidence pas exploiter et retirent d'immenses bénéfices de leur travail. Mais les deux superstars sont une exception : [près de la moitié des footballeurs gagnent moins de 945 euros par mois](#) et nombre de ceux qui évoluent en dehors des grands Championnats ne sont pas payés à temps et font face à des pressions et harcèlement en tout genre.

Même parmi l'élite, certaines situations posent question. Quand l'Atlético de Madrid fixe [une clause libératoire de 100 M€ pour Jan Oblak](#), soit un montant deux fois plus élevé que le record historique de transfert pour un gardien ([Gianluigi Buffon de Parme à la Juventus pour 53 M€](#)), difficile de ne pas y voir une entrave flagrante à la liberté de circulation du travailleur.

Thierry Granturco, Associé
granturco@dsavocats.com

LES BRÈVES

www.ds-savoirfaire.com

DS | SAVOIR,
FAIRE

Les Brèves ont pour but de donner un aperçu des développements juridiques récents. Leur contenu n'exprime pas un avis juridique et ne saurait se substituer à une consultation juridique.